

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de la Haute-Savoie



Commune de Fillière

300 rue des Fleuries
Thorens-Glières
74570 FILLIÈRE
TEL. 04 50 22 82 32
accueil@commune-filliere.fr

Feuillet n° 2026-143

■ Délibération

N° 2026-115

Séance du 15 septembre 2026

**ACQUISITION DE LA PARCELLE 022 A 906
SITUEE ROUTE DU VUAZ - VILLAGE
D'AVIERNOZ**

A dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 09 septembre 2026, s'est réuni dans les locaux de la mairie annexe d'Evires - 1 place de la mairie – Evires – 74 570 FILLIÈRE, conformément à la délibération n°2026-029 du 23 février 2026 qui fixe les lieux de réunion du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Christian ANSELME, Maire.

Nombre de membres en exercice : 33 Présents : 29 Pouvoirs : 3 Votants : 32

Présents : ALESINA C. - ANSELME C. - AUBERT F. - BARRES L. - BENEDETTI B. - BOCQUET J. - BOCQUET N. - BOLLARD N. - BOUCLIER S. - BURDIN C. - DAUBERCIES A. - DUPONT C. - FAVRE-FELIX D. - FUMEX A. - GRANGE A. - GUENAT T. - HEINIMANN A. - MACHEDA P. - MAXENTI J-C. - MERCIER-GUYON C. - MEYNET P. - PONCET-FILLION S. - RUBIN-DELANCHY J-Y. - RUBIN-DELANCHY J. - SONDAZ C. - TAGAND F. - THABUIS F. - VEYRAT-MASSON A. - ZANNINI D.

Excusés : BANERAS H. (pouvoir à ALESINA C.) - BERTHOLIO C. (pouvoir à BOCQUET J.) - GURLIAT C. (pouvoir à MACHEDA P.)

Absents : CHAPPAZ B.

Secrétaire de séance : Florian THABUIS

Entendu l'exposé suivant :

Un notaire a récemment sollicité la commune dans le cadre de la signature d'un compromis de vente portant sur une propriété située route du Vuaz, dont l'accès emprunte la parcelle privée cadastrée 022 A 906 pour rejoindre cette voie.

Des échanges anciens attestent de la volonté de la commune d'acquérir cette parcelle, d'une superficie de 74 m², afin de permettre l'élargissement de la route du Vuaz. Les travaux d'élargissement ont depuis été réalisés, sans toutefois que la cession de la parcelle au profit de la commune ait fait l'objet d'un acte de régularisation.

Afin de sécuriser juridiquement l'emprise de cette voie, il est proposé que la commune procède à l'acquisition de la parcelle cadastrée 022 A 906, d'une superficie de 74 m², située le long de la route du Vuaz (*annexe – plan*).

Aussi,

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT)

Vu le Code de l'urbanisme ;

Considérant que la commune de Fillière vise à parfaire les emprises de la collectivité et à ajuster les emprises publiques communales ;

Considérant que, pour régulariser la situation, il est proposé d'acquérir la parcelle cadastrée section 022 A numéro 906 d'une surface de 74m² située route du Vuaz à Avierno ;

Considérant l'accord écrit des propriétaires en date des 18 et 19 août 2026 de vendre au prix de 20€ le m² soit un montant total de 1 480€ ;

Considérant qu'il y a lieu de régulariser la situation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** l'acquisition avec un particulier de la parcelle cadastrée section 022 A 906 d'une surface de 74m² au profit de la commune pour un montant de 1480€ ;
- **DÉCIDE** que les frais d'acte sont à la charge de la commune ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Le Secrétaire de séance
Florian THABUIS



Le Maire
Christian ANSELME



Département :
HAUTE SAVOIE

Commune :
FILLIERE

Section : A
Feuille : 022 A 04

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/500

Date d'édition : 12/08/2026
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC46
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
Centre Des Impôts Foncier d'ANNECY
Cité administrative 7 Rue Dupanloup
74040
74040 ANNECY cedex
tél. 04 50 88 40 43 -fax
cdif.annecy@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

